

# PROJET DE TERRITOIRE 2018/2025

Communauté de communes du **Vexin Normand**



# LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

- **Pourquoi un tel projet de territoire ?**

Notre jeune Communauté de communes du Vexin Normand méritait de se doter d'un projet cohérent, durable et partagé à l'échelle de son nouveau territoire.

Pour mieux valoriser nos atouts, il était essentiel de repérer nos forces, nos faiblesses.

La diversité de notre territoire rural, sa richesse sociale, la qualité de son environnement et de son cadre de vie, les valeurs qu'il porte mais aussi le dynamisme de ses acteurs économiques, associatifs et institutionnels sont apparus comme autant d'éléments moteurs sur lesquels notre intercommunalité peut s'appuyer.

Ainsi avec la volonté d'être une intercommunalité stratégique, les axes suivants ont été déterminés pour motiver nos actions dans les 10 à 15 années à venir : Valorisation de notre identité locale ; Dynamisation de nos lieux de vie et de services ; Aménagements respectueux du cadre de vie ; et Développement économique.

De nombreuses actions ont été identifiées illustrant notre ambition au service des habitants, du développement, de la solidarité et de la cohésion sociale.

Le projet met en avant aussi des sujets sur lesquels nous devons réfléchir, avec le souci permanent de nous adapter aux réalités nouvelles.

## **Perrine Forzy**

Présidente de la Communauté de Communes du Vexin Normand



Ateliers de travail du Conseil de développement du Vexin Normand

# NOTRE DÉMARCHE

## DÉFINITIONS ET CONTEXTE

### Un projet de territoire ... C'est quoi ?

Une vision  
d'avenir

Un projet  
collaboratif

Une feuille de  
route

### L'élaboration du projet



## AXES STRATÉGIQUES

## OBJECTIFS

Renforcer et valoriser l'identité locale

1. Améliorer la connaissance du territoire par les acteurs locaux, les habitants et les touristes

8 projets

2. Informer sur les offres de services existants

7 projets

3. Renforcer l'offre de proximité et les services itinérants

16 projets

4. Améliorer les équipements publics, les logements et l'offre commerciale des centres-bourgs ruraux pour lutter contre leur déprise

13 projets

5. Assurer la cohérence et la qualité du bâti et du paysage

12 projets

6. Limiter l'emprise spatiale et coordonner la stratégie d'aménagement à l'échelle de l'EPCI

5 projets

7. Favoriser un maillage équilibré des modes de mobilité sur l'ensemble du territoire

9 projets

8. Conforter la stratégie touristique

9 projets

9. Ajuster l'offre de formation par une meilleure connaissance des besoins et coordonner l'action des acteurs de l'emploi et de l'économie

7 projets

10. Accompagner l'installation d'entreprises par des équipements et outils adaptés

2 projets

Dynamiser les centres-bourgs comme lieux de vie et de services, et assurer leur rayonnement sur le reste du territoire

Développer un aménagement qualitatif du territoire, respectueux du cadre de vie

Définir une stratégie de développement économique communautaire

# OBJECTIF 1

## DESCRIPTIF DE L'OBJECTIF

**Améliorer la connaissance du territoire par les acteurs locaux, les habitants et les touristes.**

L'objectif est d'offrir une connaissance partagée du territoire, ceci afin d'en affirmer l'identité commune et d'en apprécier la richesse culturelle, patrimoniale, humaine et naturelle. Toutes les caractéristiques et les potentialités du territoire doivent être connues des habitants, des acteurs socio-économiques et des élus.

## SUR QUI, SUR QUOI ON S'APPUIE ?

Les associations de préservation et mise en valeur du patrimoine

**S.H.G.B.E.**



L'office du tourisme du Vexin Normand

L'étude Eure Tourisme sur le développement touristique



Le site internet des communes

## MAINTENANT, ON FAIT QUOI ?

1. Une meilleure connaissance des habitants et de leurs besoins en suivant les évolutions sociales et démographiques du territoire
2. Un référencement des atouts du territoire et une sensibilisation autour de ces derniers pour les mettre en valeur
3. Le développement des modes de collaboration entre associations, notamment dans le domaine de la culture (associations, ASALF, AMSE, SHGBE, écoles, médiathèque, bibliothèques, conservatoire des sites, etc.)

## ZOOM SUR 3 ACTIONS

MISE EN PLACE DES « RENDEZ-VOUS DES ACTEURS DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE ».

Une telle action viserait à offrir un espace de rencontre au tissu associatif – très riche sur le territoire –, à travers un événement convivial et identifié régulièrement organisé. Ce rendez-vous serait l'occasion de coordonner l'action associative en matière de culture et de préservation du patrimoine et, pourquoi pas, d'associer des acteurs de la culture extérieurs au territoire pour enrichir le partage d'expérience !

ENRICHISSEMENT RÉGULIER DES PAGES FACEBOOK DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET DES COMMUNES ET CRÉATION D'UNE PLATEFORME COLLABORATIVE D'INFORMATION.

Les réseaux sociaux sont aujourd'hui un outil incontournable de valorisation des actions du territoire et Facebook est l'un de ceux qui garantiraient le plus de visibilité à la couverture d'événements ou à la diffusion des actions de la Communauté de commune.



CONDUITE D' ACTIONS COMMUNES ET MUTUALISATION D'OUTILS OU D'ÉQUIPEMENTS ENTRE LES ASSOCIATIONS.

Les associations, à travers leurs actions, contribuent à la création de liens sociaux sur le territoire. Mais cette force doit aussi se traduire dans les relations qui lient ces associations entre elles. Ainsi, l'entraide est un réel moteur que la création d'un véritable réseau associatif permettrait de maximiser leur intervention.

# OBJECTIF 2

## DESCRIPTIF DE L'OBJECTIF

**Informier sur les offres de services existants.** Le travail des institutions publiques en faveur du maintien et du renforcement de la qualité de vie des usagers doit être valorisé pour être vraiment utile aux usagers et développer des « réflexes » dans leurs quotidien. Croisement ou mutualisation des dispositifs d'information, guichets uniques, outils numériques, développons des outils simples pour les usagers !

Cet objectif, qui vient compléter le premier, sera aussi l'occasion de conforter la coordination des acteurs en faveur du maintien et du renforcement de la qualité de vie des habitants.

## SUR QUI, SUR QUOI ON S'APPUIE ?

Le BIJ à Gisors



L'important tissu associatif dans les champs de la culture et des loisirs

Le programme LEADER



## MAINTENANT, ON FAIT QUOI ?

1. La poursuite du fonctionnement des services communautaires en « mode projet » avec une approche décloisonnée de l'intervention de l'EPCI.
3. Le renforcement de la communication autour des lieux de services mutualisés (exemple: Maison de Services de Proximité d'Etrépnay).
2. L'harmonisation des outils de communication communaux et intercommunaux.
4. La clarification des dispositifs et une meilleure lisibilité auprès des publics.

# ZOOM SUR 4 ACTIONS

MISE EN PLACE D'OUTILS DE TRAVAIL COMMUNS ENTRE LES AGENTS INTERCOMMUNAUX ET COMMUNAUX.

La Communauté de communes est aujourd'hui une institution plus importante dont les compétences élargies sont autant de capacité d'actions renforcée sur le territoire. Pour que celle-ci soient pleinement saisies, il s'agit de poursuivre les modes d'organisation et de travail actuels pour qu'ils soient le plus agiles possible (« mode projet ») liant, entre autres, transversalité, échanges, *reporting*...

CENTRALISATION DE L'INFORMATION RELATIVE AUX SERVICES ET ÉQUIPEMENTS EXISTANTS SUR LE TERRITOIRE.

Afin d'optimiser l'exploitation des services et de mieux valoriser leur territoire, les usagers ont besoin d'avoir une meilleure connaissance des services proposés par leur Communauté de communes et cela passe par une centralisation de l'information au moyen de plusieurs canaux d'information.

RÉFLEXION SUR L'IMPLANTATION DES SITES DE L'EPCI SUR LE TERRITOIRE POUR UNE INTERVENTION COHÉRENTE DE LA COLLECTIVITÉ (EN COURS).

L'implantation des sites de la Communauté de communes et le déploiement d'antennes de proximité est une question qui se pose aujourd'hui pour un EPCI de cette envergure. Ceci implique de penser une nouvelle organisation, adaptée et cohérente, afin d'être toujours au plus près du citoyen.

MISE EN RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES ET, DANS UN SECOND TEMPS, DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS.

Quatre bibliothèques réparties sur le territoire et une en projet...ces équipement seraient davantage valorisés s'ils travaillaient en réseau !



# OBJECTIF 3

## DESCRIPTIF DE L'OBJECTIF

**Renforcer l'offre de proximité et les services itinérants.**

L'objectif est de réfléchir aux possibilités de diffusion des services indispensables à la population (santé, culture, services à l'enfance et à la jeunesse...) et aux moyens d'accès à ces services, notamment pour les bénéficiaires les plus isolés.

Faire venir les services ou faciliter la venue aux services, différentes solutions doivent être explorées pour s'ajuster au mieux aux besoins... et aux moyens disponibles !

## SUR QUI, SUR QUOI ON S'APPUIE ?

Le RAM itinérant géré par l'intercommunalité

Dispositifs d'aide au maintien à domicile des personnes âgées et portage de repas aux personnes immobilisées

Contrat de lecture, médiathèque, livres services, boîte à lire, etc.

Les espaces de services mutualisés (MSAP, MSP, guichet unique)



Le cinéma itinérant

## MAINTENANT, ON FAIT QUOI ?

1. Le renforcement des infrastructures (notamment en faveur de l'enfance – jeunesse, des personnes âgées, du sport et de la culture) pour un maillage structuré du territoire
2. La mise en place de services et commerces itinérants et la communication autour de ceux existants.
3. La création de nouveaux lieux de services centralisés (LAEP, Pôle santé) et mutualisation.
4. Le renforcement des infrastructures et équipements numériques.
5. La mise à disposition de lieux d'expression ou d'activités dans les communes rurales
6. Développement de stratégies à l'échelle de l'EPCI et approches partenariales (contractualisation, convention, etc.)

# ZOOM SUR 6 ACTIONS

DÉVELOPPEMENT ET  
MUTUALISATION DE L'OFFRE  
DES SITES DE SERVICES  
PUBLICS.

Rénover ou faire évoluer les fonctions d'accueil des bâtiments publics existants, puis les mutualiser, c'est un pari auquel gagneraient de nombreuses communes !

CRÉATION D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTE  
Les maisons de santé pluridisciplinaire d'Etrépagny et Château sur Epte, et le centre de soins porté par l'hôpital de Gisors sont des réponses positives au besoin de soins de 1<sup>er</sup> recours de la population. Inviter l'ensemble des professionnels de santé du territoire à co-élaborer un contrat local de santé pour assurer l'avenir de la santé de la population sera un chantier prioritaire pour le territoire !

DÉVELOPPEMENT DE LA  
MSAP PAR LA CRÉATION  
D'ANTENNE ET/OU DE  
SERVICES ITINÉRANTS.

Alors qu'une antenne de la MSAP d'Etrépagny est sur le point d'ouvrir à Gisors, il s'agit de s'assurer de la diffusion de cette offre de services très localisée, pourquoi pas en délocalisant les permanences ou en instituant un réseau d'itinérance.

DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES DE CINÉMA  
ITINÉRANT DANS LES VILLAGES.

Le cinéma itinérant, une initiative réussie de culture hors les murs ! Déployer, pérenniser, coordonner cette initiative pour qu'elle profite aux habitants des villages mais aussi aux touristes de passage.

DÉVELOPPEMENT D'APPROCHES CULTURELLES  
INNOVANTES.

Opéras ou visites culturelles virtuelles, applications mobiles touristiques ou itinéraires interactifs... le champ des possibles est infini en matière de culture avec un peu de numérique et beaucoup d'imagination !

CRÉATION DE TIERS LIEUX.

Logements ou locaux vacants en centre-bourg... et si c'était aussi une opportunité ? Ces lieux pourraient servir à la création de lieux multiusages, qui constituent aussi des lieux d'expression citoyenne.

# OBJECTIF 4

## DESCRIPTIF DE L'OBJECTIF

**Améliorer les équipements publics, les logements et l'offre commerciale des centres-bourgs ruraux pour lutter contre leur déprise** liée notamment aux effets de la périurbanisation et la disparition des services.

L'objectif est de (re)faire des centres de villages ou de villes des espaces de centralité où convergent les habitants pour bénéficier des services, consommer, contribuer à la vie citoyenne voire y habiter.

## SUR QUI, SUR QUOI ON S'APPUIE ?

Le lancement d'une étude « Vallées habitées » sur la vallée de la Lévrière

Les permanences du CCI/CMA à Gisors

La Maison de l'entreprise communautaire



## MAINTENANT, ON FAIT QUOI ?

1. L'aménagement des centres-bourgs en faveur d'une meilleure attractivité.
2. La mise en accessibilité physique des commerces et établissements publics.
3. La réhabilitation ou la création d'équipements publics de centres villes.
4. L'accompagnement à l'installation des artisans et commerçants (aide à l'installation, réhabilitation et mise à disposition de locaux commerciaux, etc.).
5. La lutte contre la vacance locative par l'aménagement des logements et des conditions d'habitat.

# ZOOM SUR 4 ACTIONS

MISE EN ŒUVRE D'OPÉRATIONS GLOBALES DE REQUALIFICATION - REDYNAMISATION DES CENTRES BOURGS.

Redonner vie aux centres-bourgs c'est redynamiser la vie locale ! Par des opérations globales de requalification, notamment dans les deux principaux centres urbains (Étrépagny et Gisors), il s'agit de repenser leur aménagement et leurs fonctions pour plus d'attractivité.

RÉALISATION D'ÉTUDES ET OPÉRATIONS DE REQUALIFICATION DES ENTRÉES DE VILLE.

Zones tampons entre le centre-ville et les espaces périurbains pavillonnaires, les entrées de ville sont souvent délaissés dans leur aménagement... et renvoient une image peu attrayante. Il s'agit de les intégrer aux stratégies d'aménagement par la conduite d'études et d'opérations de restauration et d'anoblissement.

ETAT DES LIEUX ET TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ PMR DES LIEUX D'ACCUEIL AU PUBLIC.

Le territoire doit anticiper le vieillissement de la population et, au-delà de cela, s'assurer de l'accès aux services pour tous, quel que soit l'âge et la condition physique des individus.

ACTION DE SAUVETAGE DE COMMERCES.

Il est vital pour le territoire que l'offre commerciale ne se limite pas aux centres commerciaux. Ainsi, il faut permettre l'installation de commerces de proximité, notamment en soutenant les petits commerçants dans leur installation et leur activité.

# OBJECTIF 5

## DESCRIPTIF DE L'OBJECTIF

**Assurer la cohérence et la qualité du bâti et du paysage.**

L'objectif est de défendre le maintien d'une architecture typique et d'un paysage rural préservé, propice au développement de l'image de marque du territoire.

Pour cela, l'un des leviers sera la réhabilitation du bâti ancien et l'adaptation des logements aux nouveaux besoins et aux ambitions de la transition énergétique et écologique.

## SUR QUI, SUR QUOI ON S'APPUIE ?

Éléments remarquables bâtis et paysagers identifiés dans les PLU des communes du territoire.

La charte paysagère du Pays Vexin Normand



## MAINTENANT, ON FAIT QUOI ?

1. La conduite d'opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat (OPAH) .

2. L'amélioration de la qualité environnementale des bâtiments / réhabilitation/ mise aux normes du bâti.

3. Accompagnement des particuliers et entreprises dans les projets de rénovation (conseils, diagnostics, etc.) ou d'aménagements en faveur de l'économie d'énergie et de la transition énergétique.

4. La communication sur la Charte paysagère du Vexin normand et le renforcement de sa mise en application.

# ZOOM SUR 3 ACTIONS

## RÉHABILITATION DES LOGEMENTS SOCIAUX ET LOCATIFS.

Cette action répond à plusieurs problématiques : elle pose la question d'une rénovation architecturale, contribuant à l'harmonisation et à l'entretien des territoires, mais aussi la question d'enrichissement de l'offre locative sociale, dans un souci de mixité de la population et de solidarité.

## CONDUITE D'OPÉRATIONS PROGRAMMÉES POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH).

Les OPAH sont des outils efficaces de requalification de l'habitat privé anciens. L'Etat, la Communauté de communes, l'ANAH, autant d'acteurs publics impliqués dans ces travaux d'envergure qui seront conduits sur l'ensemble des communes de la collectivité.

## CRÉATION D'ITINÉRAIRES DE BALADES PÉDESTRES AFIN D'EXPLIQUER LE CONTENU DE LA CHARTE.

L'existence d'une charte paysagère (à l'échelle de l'ancien Pays Vexin Normand) doit être appropriée et appliquée sur ce nouveau territoire. La création d'itinéraires de balades pédestres et de randonnées vélo pourrait permettre une meilleure appropriation des éléments architecturaux et urbanistiques identifiés dans la charte ou dans les documents d'urbanisme existants.

# OBJECTIF 6

## DESCRIPTIF DE L'OBJECTIF

**Limiter l'emprise spatiale et coordonner la stratégie d'aménagement à l'échelle de l'EPCI.**

L'objectif est d'anticiper les évolutions réglementaires relatives à l'élaboration de documents d'urbanisme à l'échelle communautaire, qui sera indispensable à terme, en engageant une réflexion collective volontaire sur les orientations des différents choix d'aménagement communaux.

## SUR QUI, SUR QUOI ON S'APPUIE ?

La charte paysagère du Pays Vexin  
Normand

Le PPRI de l'Epte aval

Les PLU des communes du territoire



## MAINTENANT, ON FAIT QUOI ?

1. La mise en place d'outils de gestion foncière.

2. La valorisation des interstices urbains et dents creuses.

## ZOOM SUR 3 ACTIONS

### ÉLABORATION D'UN DOCUMENT D'URBANISME (PLUI/SCOT) À L'ÉCHELLE DE L'EPCI.

La compétence en matière d'aménagement relève désormais de la Communauté de communes.. Une opportunité pour uniformiser les règles urbanistiques, assurer la prise en compte des espaces naturels et leurs continuités, localiser les pôles de développement et les zones à préserver ! Par l'élaboration d'un SCOT ou d'un PLUi, l'intercommunalité anticiperait les réglementations nationales qui tendent à systématiser ces outils en faveur d'une meilleure gestion de l'espace.

### MOBLISATION D'OUTILS D'AMÉNAGEMENT CIBLÉS (PLAN GUIDE, CONVENTION D'ACTION FONCIÈRE, ZAC, ETC.).

Une fois les documents d'urbanisme réalisés, il est intéressant de préciser les fonctions de chaque espace, en particulier ceux devant porter des fonctions spécifiques. Pour cela, les acteurs pourront étudier l'opportunité de faire appel à des outils d'aménagement plus ciblés, en fonction des particularismes des espaces pris en compte.

### AMÉNAGEMENT DES ESPACES PÉRIURBAINS ET DES INTERSTICES, PAR EXEMPLE, PAR LA CRÉATION D'ESPACES RÉCRÉATIFS OU DE JARDINS PARTAGÉS.

Faire des « vides » urbains des lieux attractifs en exploitant leur potentiel : c'est tout l'enjeu de cette action. Pour cela il faut identifier ces sites, comme les friches urbaines, afin de penser leur transformation, par exemple, en espaces récréatifs ou alternatifs. Répondre à la nécessité de densifier tout en créant des liens entre les différents espaces existants (zones artisanales, centres-bourgs, lotissements), voilà un bel avenir pour ces espaces oubliés !



# OBJECTIF 7

## DESCRIPTIF DE L'OBJECTIF

**Favoriser un maillage équilibré des modes de mobilité sur l'ensemble du territoire.**

Relier les quatre coins du territoire de manière simple et rapide, ce n'est pas chose aisée aujourd'hui sur le territoire. Une gare dans chaque village ? Tout le monde en rêve mais il s'agit plutôt de penser une mobilité réaliste par le développement de solutions de mobilité nouvelles favorisant les modes de déplacements doux et l'intermodalité. Réduire l'usage de la voiture, par l'entraide et la collaboration citoyenne, un dans l'amélioration du quotidien de chaque habitant et un grand pas pour l'environnement !

## SUR QUI, SUR QUOI ON S'APPUIE ?

Service de transport urbain – le Gibus – au niveau de la ville de Gisors



Service de transport à la demande pour les personnes âgées et dépendantes de Trait d'Union

## MAINTENANT, ON FAIT QUOI ?

1. La création d'une offre de co-voiturage (plateforme).

2. L'extension des voies douces (vélo-routes, dynamisation de la voie verte, etc.).

## ZOOM SUR 2 ACTIONS

CRÉATION D'UNE PLATEFORME DE MOBILITÉ SOLIDAIRE PERMETTANT À DES BÉNÉVOLES D'ACCOMPAGNER DES PERSONNES ISOLÉES.

Pour que l'offre de transports réponde au mieux aux modes de vie des usagers sur le territoire, sortons des sentiers battus et misons sur les initiatives citoyennes ! Pour s'organiser et durer, celles-ci ont besoin d'appui (ingénierie, animation) et de moyens (humains, logistiques, matériels, numériques). Une opération gagnants-gagnants en faveur de la solidarité territoriale, sociale et intergénérationnelle.

IDENTIFICATION DE NOUVELLES VÉLO-ROUTES ET CONNEXION DU MAILLAGE EXISTANT AVEC LES TRONÇONS DE « LA SEINE À VÉLO ».

Connecter les vélo-routes locales au réseau régional constitue un véritable enjeu pour une meilleure visibilité touristique. Une vélo-route d'ampleur internationale voit notamment le jour le long des boucles de Seine reliant Giverny-Vernon-les-Andelys. Le premier tronçon de 30 kilomètres devrait être achevé en 2020, faisant du département une destination prisée pour le tourisme à vélo.



# OBJECTIF 8

## DESCRIPTIF DE L'OBJECTIF

**Conforter la stratégie touristique.**

Alors que le territoire élabore sa stratégie de développement touristique, le projet de territoire se fixe d'ores et déjà comme objectif de développer une politique de « marque » à l'échelle de la nouvelle intercommunalité, d'améliorer la coordination entre les différents acteurs et de mieux structurer les filières d'hébergement et de restauration.

## SUR QUI, SUR QUOI ON S'APPUIE ?

Création d'un hôtel à Gisors et projet de restauration de chaîne face à l'hôtel

Prolongation de la Voie Verte jusqu'à la gare de Gisors et projet de vélo-route entre Gisors et Lyons-la-Forêt

Création d'une voie verte entre Gisors et Etrépagny

Lancement d'une étude « Vallées habitées » sur la vallée de la Lévrière

L'étude Eure Tourisme sur le développement touristique

## MAINTENANT, ON FAIT QUOI ?

1. L'aménagement de circuits touristiques.
2. Le développement d'infrastructures touristiques (offre d'hébergement et de restauration, aires de loisirs et de pique-nique, aires de camping car, etc.).
3. La restauration du patrimoine historique et culturel du territoire.
4. La création, l'extension et l'aménagement de voies vertes.
5. L'aménagement de sites récréatifs et d'activités de nature.

## ZOOM SUR 3 ACTIONS

RÉALISATION DE CIRCUITS TOURISTIQUES PERMETTANT DE RELIER LES SITES TOURISTIQUES VIA LES RIVIÈRES DE L'EPTE ET DE LA VALLÉE DE LA LEVRIÈRE ET PERMETTANT DE METTRE EN AVANT LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL DU TERRITOIRE.

Dans une logique de connexion et d'attractivité des espaces de la Communauté de communes, la réalisation de circuits touristiques a fait ses preuves et permet toujours une valorisation du patrimoine historique et culturel de manière cohérente. Elle répond aux attentes des visiteurs de courte durée par une offre à la fois unique et « clef en main ». Plusieurs pistes sont déjà dans la tête des acteurs associatifs et touristiques : l'impressionnisme, les moulins de l'Épte, les spécialités culinaires locales...

RESTAURATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE, CULTUREL ET ARTISANAL EMBLÉMATIQUE DU TERRITOIRE.

Le patrimoine à préserver, c'est avant tout celui du quotidien, inscrit dans les représentations collectives et vecteur d'identité ! Eglise, four à pain, bâti historique : pour ne pas disparaître et rester des lieux de référence, ces ouvrages doivent être entretenus.

DÉVELOPPEMENT DES SITES D'HÉBERGEMENT « ATYPIQUES » ET EN SITE NATUREL.

Authentique rime de plus en plus avec... atypique ! Pour répondre au besoin de nature de plus en plus fort des touristes urbains, et se démarquer des territoires voisins, pourquoi ne pas réfléchir à une offre... haute en nature ! Cabanes dans les arbres, fermes pédagogiques, camping en pleine forêt ou sur pilotis... fini le tourisme hors sol !

# OBJECTIF 9

## DESCRIPTIF DE L'OBJECTIF

**Ajuster l'offre de formation par une meilleure connaissance des besoins et coordonner l'action des acteurs de l'emploi et de l'économie.**

Territoire sous forte influence métropolitaine, le Vexin Normand doit faire de son positionnement géographique un atout économique. Néanmoins, force est de constater que la stratégie de développement économique du territoire doit être consolidée, dans une logique concurrentielle, et débiter par une « mise à plat » des potentiels – trop peu connus – et des besoins, en particulier en matière de ressources humaines.

## SUR QUI, SUR QUOI ON S'APPUIE ?

Une association intermédiaire (Dynamic'Emploi) située à Gisors et à Etrépnay



Une antenne de l'Association Locale pour la Formation et l'Adaptation socio-professionnelle (ALFA) à Gisors

Les permanences du CCI/CMA à Gisors

Déploiement de la fibre optique pour faciliter le fonctionnement des entreprises

Mise en place d'espaces de co-working à destination des entreprises, des associations et de la Communauté de communes



## MAINTENANT, ON FAIT QUOI ?

1. La mise en réseau des acteurs de l'emploi.

2. Une démarche de recensement des besoins en emplois et en compétences du territoire.

3. Le développement de formations adaptées aux besoins des entreprises locales.

4. L'information et la valorisation des métiers existants sur le territoire.

## ZOOM SUR 3 ACTIONS

RÉALISATION D'UN COMITÉ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RASSEMBLANT LES DIFFÉRENTS ACTEURS DU TERRITOIRE.

Acteurs institutionnels de la formation, de l'économie, entreprises, chercheurs d'emploi... Des mondes qui communiquent encore peu sur le Vexin Normand. L'objectif d'une structure telle que le comité de développement économique est de « faire des ponts » réguliers entre les besoins, l'offre et les potentiels d'emplois.

RÉALISATION D'UNE ÉTUDE SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.

Un véritable projet économique s'appuyant sur des filières « différenciantes » et complémentaires aux territoires voisins, est nécessaire pour offrir aux jeunes les opportunités qui leur manquent, et aux entreprises, l'envie de s'implanter dans le Vexin Normand. Complémentaire à la création d'un comité de développement économique, cette action contribue à cette approche globale et stratégique de l'économie locale.

CRÉATION D'UN PROGRAMME DE FORMATION AU NUMÉRIQUE.

Le numérique est un outil de base indispensable qui, s'il n'est pas maîtrisé, constitue un frein indéniable dans un environnement concurrentiel. Dès lors, il est nécessaire d'instaurer un programme de formation au numérique, éventuellement en s'appuyant sur les équipements existants, à l'image de l'espace de co-working de Gisors et de l'espace numérique de la médiathèque d'Etrépagny. Le numérique arrive, accueillons-le !

# OBJECTIF 10

## DESCRIPTIF DE L'OBJECTIF

**Accompagner l'installation d'entreprises aux moyens d'équipements et d'outils adaptés.**

Le numérique est souvent l'une des conditions premières pour l'installation des entreprises en milieu rural mais ne doit pas occulter d'autres besoins, matériels ou immatériels : locaux, environnement, transport, réseaux logistiques, etc. Ces investissements sont spécifiques aux entreprises ciblées... il s'agit donc, d'abord, de réfléchir aux entreprises que le territoire souhaite attirer par le biais d'une stratégie économique.

## SUR QUI, SUR QUOI ON S'APPUIE ?

80 ha aménagés en 7 zones d'activités d'entreprises

Des réserves foncières (NAZ) disponibles sur le territoire

## MAINTENANT, ON FAIT QUOI ?

1. La conduite d'opérations foncières ou immobilières à destination des entreprises.

2. Les outils numériques au service des entrepreneurs.

# ZOOM SUR 1 ACTION

RÉHABILITATION OU CRÉATION DE LOCAUX D'ENTREPRISES AU SEIN DES CENTRES-VILLES.

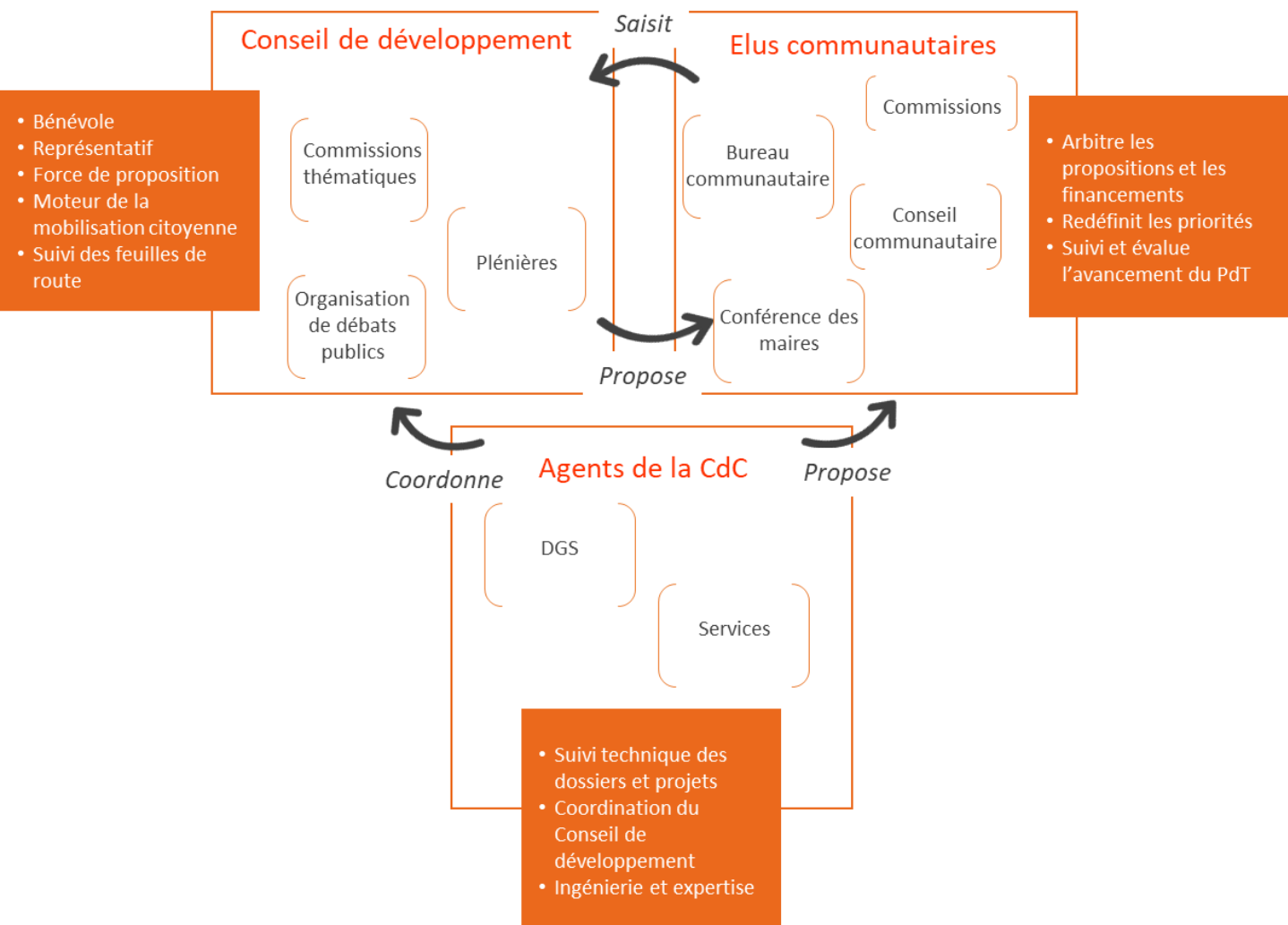
La question du foncier d'entreprise n'est pas qu'une affaire de surface disponible...il s'agit avant tout de qualifier les espaces dédiés à l'accueil d'entreprise. Les zones d'activités, si elles offrent souvent des conditions d'implantation privilégiées, doivent être intégrées dans la stratégie d'aménagement et de développement économique du territoire : comment connecter les ZA avec le reste du territoire ? Quelle cohérence en matière de filières en fonction des entreprises ciblées ? Quelle articulation avec le reste du tissu économique ?



# ON PASSE A L'ACTION !

## LES PRINCIPES DE GOUVERNANCE

Agents, élus, acteurs de la société civile : tous mobilisés pour mener à bien le projet de territoire



# LES 88 ACTIONS DU PROJET DE TERRITOIRE

## OBJECTIF 1

### 1. Une meilleure connaissance des habitants et de leurs besoins en suivant les évolutions sociales et démographiques du territoire et en encourageant la dynamique citoyenne

- Développement et pérennisation du Conseil de développement
- Mise en place de dispositifs de concertation
- Création d'un observatoire social

### 2. Un référencement des atouts du territoire et une sensibilisation autour de ces derniers pour les mettre en valeur

- Actions de sensibilisation à la biodiversité et à la préservation du paysage
- Réalisation d'un diagnostic paysager et patrimonial

### 3. Le développement des modes de collaboration entre associations, notamment dans le domaine de la culture

- Mise en place des « rendez-vous des acteurs de la culture et du patrimoine »
- Enrichissement régulier des pages Facebook de la Communauté de communes et des communes et création d'une plateforme collaborative d'information (type GED)
- Conduite d'actions communes et mutualisation d'outils ou d'équipements entre les associations

## OBJECTIF 2

### 1. La poursuite du fonctionnement des services communautaires en « mode projet » avec une approche décloisonnée de l'intervention de l'EPCI

- Mise en place d'outils de travail communs entre les agents intercommunaux et communaux
- Réflexion sur l'implantation des sites de l'EPCI sur le territoire pour une intervention cohérente de la collectivité

### 2. L'harmonisation des outils de communication communaux et intercommunaux

- Centralisation de l'information relative aux services et équipements existants sur le territoire

### 3. Le renforcement de la communication autour des lieux de services mutualisés

- Diffusion du slogan « ayez le réflexe maison de services au public ! »

### 4. La clarification des dispositifs et une meilleure lisibilité auprès des publics

- Mise en réseau des bibliothèques et, dans un second temps, des équipements sportifs
- Création d'une carte unique multi-services permettant d'accéder aux différents services publics du territoire
- Etude relative au fonctionnement des services publics et des commerces de proximité

## OBJECTIF 3

### 1. Le renforcement des infrastructures (notamment en faveur de la l'enfance – jeunesse, des personnes âgées, du sport et de la culture) pour un maillage structuré du territoire

- Développement et mutualisation des sites de services publics
- Création ou réhabilitation de terrains multisports et des aires de jeux répartis de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire

### 2. La mise en place de services et commerces itinérants et la communication autour de ceux existants

- Développement de la MSAP par la création d'antenne et/ou de services itinérants
- Développement des initiatives de cinéma itinérant dans les villages
- Développement d'approches culturelles innovantes
- Communication autour du RAM itinérant

# LES 88 ACTIONS DU PROJET DE TERRITOIRE

## 3. La création de nouveaux lieux de services centralisés (LAEP, Pôle santé) et mutualisation

- Réflexion sur l'optimisation des locaux vacants
- Création de tiers lieux
- Réalisation d'une étude sur l'opportunité d'un RPI

## 4. Le renforcement des infrastructures et équipements numériques

- Développement des équipements de télémédecine
- Création d'ateliers numérique itinérants

## 5. La mise à disposition de lieux d'expression ou d'activités dans les communes rurales

- Mise en place de projets participatifs dans l'espace public

## 6. Développement de stratégies à l'échelle de l'EPCI et approches partenariales (contractualisation, convention, etc.)

- Réalisation d'un diagnostic de l'offre et des interventions sur le territoire en matière culturelle
- Mise en place du Contrat territorial de lecture
- Elaboration d'une Convention territoriale globale en partenariat avec la CAF
- Elaboration d'un contrat local de santé

## OBJECTIF 4

### 1. L'aménagement des centres-bourgs en faveur d'une meilleure attractivité

- Mise en œuvre d'opérations globales de requalification/redynamisation des centres bourgs
- Réalisation d'études et opérations de requalification des entrées de ville
- Aménagements en faveur d'une circulation apaisée en centre-ville

### 2. La mise en accessibilité physique des commerces et établissements publics

- Etat des lieux et travaux de mise en accessibilité PMR des lieux d'accueil au public

## 3. La réhabilitation ou la création d'équipements publics de centres villes

- Amélioration de la qualité environnementale des bâtiments publics
- Création ou rénovation de nouveaux bâtiments publics en centre ville

## 4. L'accompagnement à l'installation des artisans et commerçants

- Création d'un point de vente mutualisé pour les producteurs
- Action de sauvetage de commerces
- Actions de communication et de valorisation des équipements commerciaux de proximité

## 5. La lutte contre la vacance locative par l'aménagement des logements et des conditions d'habitat

- Sensibilisation et information des propriétaires
- Mise en place d'une aide foncière à la réhabilitation
- Incitation à location à bas coût / occupation temporaire afin de prévenir la dégradation des biens
- Réalisation de chantiers d'auto-réhabilitation

## OBJECTIF 5

### 1. La conduite d'opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat (OPAH)

### 2. L'amélioration de la qualité environnementale des bâtiments / réhabilitation/ mise aux normes du bâti

- Réhabilitation des logements sociaux et locatifs

### 3. Accompagnement des particuliers et entreprises dans les projets de rénovation (conseils, diagnostics, etc.) ou d'aménagements en faveur de l'économie d'énergie et de la transition énergétique

- Visites de projets de réhabilitation entre particuliers
- Réalisation d'un guide des aides de l'habitat ou communication sur les guides existants
- Mise en place d'une aide foncière à la réhabilitation

# LES 88 ACTIONS DU PROJET DE TERRITOIRE

- Communication sur les permanences de l'ALEC 27 et organisation d'un évènement de sensibilisation des particuliers

## **4. construction d'une stratégie globale d'aménagement et la mise en application de la Charte paysagère du Vexin normand**

- Valorisation du recensement des sites remarquables réalisé dans le cadre des PLU
- Actualisation et déclinaison de la Charte paysagère du Vexin Normand
- Réalisation d'un séminaire avec les agents communaux et intercommunaux
- Création d'itinéraires de balades pédestres afin d'expliquer le contenu de la charte
- Embauche d'un chargé de mission paysagiste pour accompagner les communes sur les actions préconisées par la charte paysagère
- Elaboration d'une stratégie communautaire en matière d'habitat, type PLH

## OBJECTIF 6

### **1. La mise en place d'outils de gestion foncière**

- Elaboration d'un document d'urbanisme (PLUi/SCOT) à l'échelle de l'EPCI
- Mobilisation d'outils d'aménagement ciblés (Plan Guide, Convention d'action foncière, ZAC, etc.)
- Réponse à l'appel à projet Atelier des territoires pour la conduite d'une étude sur les potentialités d'aménagement du territoire

### **2. La valorisation des interstices urbains et dents creuses**

- Aménagement des espaces péri-urbains et des interstices par exemple par la création d'espaces récréatifs ou de jardins partagés
- Définition d'usages transitoires ou alternatifs des friches

## OBJECTIF 7

### **1. La mise en place d'un service de transport en commun intercommunal**

- Création d'une plateforme de mobilité solidaire permettant à des bénévoles d'accompagner des personnes isolées

- Extension du GIBUS

- Renforcement des liaisons entre les petits centres urbains en privilégiant les liaisons douces
- Etude des localisations stratégiques dans une logique intermodale et de bassin de vie pour une implantation pertinente des sites de co-voiturage

### **2. La création d'une offre de co-voiturage (plateforme)**

- Expérimentation du covoiturage dynamique sur le territoire

### **3. L'extension des voies douces (vélo-routes, dynamisation de la voie verte, etc.)**

- Identification de nouvelles vélo-routes et connexion du maillage existant avec les tronçons de « La Seine à vélo »
- Mise en place de pistes cyclables dans une logique de dernier kilomètre (faire le lien entre un arrêt de transport commun ou un parking et une zone d'activité, un centre-ville).
- Soutien à l'acquisition de vélo électrique sur le modèle des prêts à taux zéro initiés par le Département de l'Eure
- Création d'un club de randonneurs vélo électrique

## OBJECTIF 8

### **1. L'aménagement de circuits touristiques**

- Réalisation de circuits touristiques permettant de relier les sites touristiques via les rivières de l'Epte et de la vallée de la Levrière et permettant de mettre en avant le patrimoine historique et culturel du territoire
- Coopération avec les sites historiques des territoires voisins

### **2. Le développement d'infrastructures touristiques**

- Création d'un site web qui recense l'ensemble de l'offre d'hébergement
- Coopération avec les sites historiques des territoires voisins

# LES 88 ACTIONS DU PROJET DE TERRITOIRE

## 3. La restauration du patrimoine historique et culturel du territoire

- Restauration du patrimoine historique, culturel et artisanal emblématique

## 4. La création, l'extension et l'aménagement de voies vertes

- Aménagement/création de vélo-routes (voir [OBJECTIF 7](#)) et voies vertes
- Connexion des voies vertes avec d'autres chemins de balade, à pied ou à vélo

## 5. L'aménagement de sites récréatifs et d'activités de nature

- Valorisation du patrimoine hydraulique (moulins) et hydrologique (rivières, étangs)
- Développement du Canoë Kayak sur l'Epte ainsi que sur les étangs (Dangu et Neaufles)

## OBJECTIF 9

### 1. La mise en réseau des acteurs de l'emploi

- Réalisation d'un comité développement économique rassemblant les différents acteurs du territoire

### 2. Une démarche de recensement des besoins en emplois et en compétences du territoire

- Réalisation d'une étude sur le développement économique
- Mise en réseau des établissements d'enseignement et des entreprises volontaires afin de démocratiser les stages de découverte en 3e avec les entreprises du territoire partenaires

### 3. Le développement de formations adaptées aux besoins des entreprises locales

- Création d'un programme de formation au numérique à destination des publics en situation de décrochage scolaire
- Création de formations professionnelles technologiques (métallurgie, chaudronnerie, métiers du numérique et de la communication, etc.)
- Encouragement des jeunes post-3ème à s'orienter vers les centres de formation

## 4. L'information et la valorisation des métiers existants sur le territoire

- Création d'une journée porte ouverte des entreprises du territoire
- Accueil d'apprentis dans les collectivités

## OBJECTIF 10

### 1. La conduite d'opérations foncières ou immobilières à destination des entreprises

- Création ou extension de zones d'activité dans le cadre d'une réflexion globale à l'échelle de l'EPCI
- Réhabilitation ou création de locaux d'entreprises au sein des centres ville

### 2. Le développement des outils numériques au service des entrepreneurs